

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-09 - D – GFR des Puys de la Vialle

M le Maire indique avoir été contacté pour le déclassement du domaine public et l'acquisition de chemins ruraux et plus exactement aux lieux-dits des Puys de la Vialle.

Après débat, à l'unanimité, il est acté qu'une procédure soit lancée pour le déclassement du chemin de La Vialle Puy du Moulin. S'agissant de l'autre chemin dit du Puys de la Vialle, distribuant notamment les parcelles YA 01/02/39/85 ... il est proposé également d'apprécier si un déclassement est possible, étant toutefois rappelé qu'il semble encore fréquenté.

Ainsi, la collectivité aura donc à se prononcer à l'issue de l'enquête publique, le gérant du GFR des Puys de la Vialle, s'engageant à prendre à sa charge les différents coûts de la procédure.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Sur le chemin communal de la Vialle, A LA MAJORITE (Joël BEZANGER, Violette JANET-WIOLAND et Marie-Hélène CHAUQUET votant contre)

APPROUVE l'ouverture d'une enquête publique, sous réserve que les frais liés soient pris en charge par M VIALLE

PRECISE que ces parcelles sont appelées à être déclassées dans le domaine privé communal

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette rétrocession

Sur le chemin communal du Puy du Moulin de la VIALLE : A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ouverture d'une enquête publique relative au chemin communal du Moulin de la Vialle, sous réserve que les frais liés soient pris en charge par M VIALLE

PRECISE que ces parcelles sont appelées à être déclassées dans le domaine privé communal

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette rétrocession

La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 30 juin 2025

Le Maire,



Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-21 19 13 603-20250707-2025-03-09-D-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025